

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées

NOR : SASR1030572A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'Etat : M. Fabien SUDRY, préfet de Tarn-et-Garonne.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

#### a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Jacques GOMES, titulaire ; Mme Christiane PINERO, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Bernard GIUSTI, titulaire ; M. Joseph MISTRORIGO, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. André VIE, titulaire ; Mme Jeanne EPAULE, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Jean-Pierre CHIARLINI, titulaire ; M. Patrick NERON, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Gérard TUDO, titulaire ; M. Daniel ROUFFIGNAC, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

#### b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Jean-Pierre PAILHOL, titulaire ; M. Guy SOULA, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-Louis NIOLET, titulaire ; M. Gonzague BOUTERRE, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Pascal BADOUD, titulaire ; M. Jacques MARTIN, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

#### c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Daniel GESTA, titulaire ; M. Gérard ALIX, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

#### d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Gérard SALIES, titulaire ; M. Raymond LEGRAND, suppléant, désignés par le régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

M. François SIMON, titulaire, M. Jean TKACZUK, suppléant, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. Augustin BONREPAUX, titulaire ; M. Jean-Claude LUCHE, suppléant ; M. Pierre IZARD, titulaire ; M. Gérard MIQUEL, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Michèle MICAS, titulaire.

Mme Claudine FRAYSSE, suppléante.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Hugues GIRAudeau, titulaire.

M. Henry GRECHEZ, suppléant.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Janine LISMONDE, titulaire.

M. André LUBESPERE, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

Mme Anne-Marie ESCOFFIER, sénatrice de l'Aveyron.

M. Louis LARENG, professeur de médecine.

M. Pierre-Jean GRACIA, président régional de la Mutualité française.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

M. Jean DELARUE.

Mme Isabelle CARDOUAT.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN